
ERIC BOTHOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

Paris, le 23 février 2026

Mme Catherine CHABAUD
Ministre déléguée chargée
de la mer et de la pêche
244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Lettre de plusieurs députés sur les quotas de pêche de maquereaux pour les pêcheurs plaisanciers

Madame la Ministre,

Nous sommes interpellés par de nombreux pêcheurs de tous les littoraux sur la mise en place, très rapide, de quotas de prise de maquereaux.

Nous ne méconnaissions pas l'apparent effondrement des stocks, la montée vers le nord de l'Europe de l'espèce, les tensions en cours entre navires-usines sous capitaux hollandais et artisans pêcheurs. Pour autant, si les professionnels sont habitués aux variations annuelles des quotas, il n'en est pas tout à fait de même pour les plaisanciers et pêcheurs amateurs.

Notre interrogation est sur la multiplication des contraintes et des annonces dans un délai extrêmement court. En effet, la mise en place de REC Fishing est très récente et présente une base solide pour mesurer les prises réelles de ces pêcheurs. Et avant même toute évaluation de leurs prélèvements, vous introduisez d'emblée des limitations appliquées uniformément sur le littoral national.

La limitation par jour et par personne n'est pas forcément la plus adaptée. En effet, le nombre de sorties en mer varie très fortement suivant les usagers. N'est-il pas possible, en se basant justement sur REC Fishing de déterminer un quota annuel ou semestriel ?

Nous devons veiller à la pédagogie en ces matières et pour nombre de pêcheurs amateurs il y a la perception d'une limitation unilatérale à leurs petites libertés et loisirs. Une décision sans données statistiques partagées, avec une concertation réduite et où les décisions semblent annoncées avant même d'être discutées, ne facilite pas l'acceptation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Éric BOTHOREL - Côtes d'Armor ; Stéphane TRAVERT – Manche ; Didier LE GAC – Finistère ; Philippe FAIT – Pas de Calais ; Olivier FALORNI – Charente-Maritime ; Jean-Michel BRARD – Loire-Atlantique ; Bertrand SORRE – Manche ; Sandrine JOSSO – Loire-Atlantique ; Christophe PLASSARD – Charente-Maritime ; Graziella MELCHIOR – Finistère ; Agnès FIRMIN-LE BODO – Seine-Maritime ; Sophie PANONACLE – Gironde ; Paul-André COLOMBANI – Corse du Sud ; Stéphane BUCHOU – Vendée ; Moerani FREBAULT – Polynésie-Française ; Béatrice BELLAMY – Vendée ; Erwan BALANANT – Finistère.